

COMMUNE DE SAINTE NEOMAYE

Séance du Conseil Municipal

en date du 20 janvier 2020

Présents : Roger LARGEAUD, , Daniel THIOT, Francis TESSERAU, Valérie BRIAUD, Henry BURGAUD, Patrick LAMORT, Jean-Luc EPRINCHARD, Philippe LE BESCONTE, Stéphanie LEPAULMIER, Delphine PELLERIN.

Secrétaire de séance : Jean-Luc EPRINCHARD

Absents excusés : Céline RIVOLET qui donne procuration à Daniel THIOT ; Florence MENARD qui donne procuration à Valérie BRIAUD ; Mickaël ROBIN qui donne procuration à Patrick LAMORT ; Marie-Pierre CHIFFOLEAU.

Le conseil municipal dûment convoqué le 16 janvier 2020 s'est réuni à 20h15 sous la présidence de Roger LARGEAUD, Maire, pour une séance ordinaire.

Après lecture du procès-verbal de la séance du Conseil Municipal en date du 16 décembre 2019 celui-ci est approuvé à l'unanimité.

I -Choix du prestataire pour la création du site internet de la commune

2020-001

Delphine Pellerin fait part du résultat des consultations de sa commission ouverte à des non élus. 3 entreprises ont été consultées. Les membres de cette commission proposent de retenir l'offre de l'entreprise « tête à clic » pour la réalisation du site internet de la commune pour un montant de 7 500 € HT.

Cependant en préalable à la réalisation du site il faut que la commission définisse une charte graphique qui sera soumise au prochain conseil municipal. Monsieur le Maire, ou son représentant, est autorisé à signer tous documents à intervenir dans ce dossier.

II – Dépenses d'Investissement avant vote du budget

2020-002

Afin de faciliter les dépenses d'investissement avant le vote du budget 2020 et faire face aux dépenses imprévues et urgentes, le Conseil Municipal peut, en vertu de l'article L 1612-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, autoriser Monsieur le Maire à mandater les dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits inscrits au budget 2019 soit 216 652 €.

Monsieur le Maire demande donc au Conseil Municipal, qui accepte, l'autorisation de mandater les dépenses d'investissement 2020, dans la limite du quart des crédits inscrits au budget 2019, et ce, avant le vote du budget primitif 2020.

III- Recensement population 2020 – complément rémunération agents recenseurs

2020-003

En complément de l'indemnité forfaitaire attribuée aux agents recenseurs et fixée par délibération en date du 17 novembre dernier, le Conseil Municipal décide sur proposition de Monsieur le Maire, de verser à chaque agent recenseur une prime de 220,00 € brut pour l'organisation et la tournée de reconnaissance ; 60 € brut par réunion de formation ainsi que les indemnités kilométriques pour frais de déplacements basées sur les tarifs du barème fiscal en vigueur, sur présentation d'un état de frais.

IV Adhésion à la FDGDON79 (Fédération Départementale des Groupements de Défense contre les Organismes Nuisibles)

2020-004

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide d'adhérer pour l'année 2020 à la FDGDON des Deux-Sèvres ;

D'une part, dans le cadre du programme de lutte obligatoire contre les rongeurs aquatiques nuisibles : Cette adhésion comprend :

- la mise à disposition du matériel de piégeage
- la formation des piègeurs pour l'utilisation du matériel et la réglementation
- la collecte des dépouilles et évacuation vers les services d'équarrissage

- la tenue de réunion de restitution des résultats. L'adhésion pour 2020 est de 584 € (40 € pour cette campagne).

Et d'autre part dans le cadre de la lutte contre les nids de frelons asiatiques, taupes, rats musqués et chenilles processionnaires (pour les adhésions de base 40 € + service supplémentaire (0.03 cents x nbre d'habitants) soit 40,53 €.

- Ces adhésions permettent l'accès à des services et tarifs préférentiels pour la commune et les habitants dans la lutte contre les frelons asiatiques, taupes, rats musqués et chenilles processionnaires. Un transfert de la responsabilité juridique et pénale des luttes obligatoires à la FDGDON, désengagement de fait de celles des élus ; Une information de la FDGDON sur l'ensemble des sujets liés à la protection des végétaux.

Monsieur le Maire, ou son représentant, est autorisé à et à signer les conventions ainsi que toutes pièces afférentes à ce dossier.

IX – Questions diverses

- 1 - animations autour des jeux olympiques ; la Commune a obtenu le label « terre de jeux » et de son côté l'école, soutenu par le conseiller pédagogique, a déposé un dossier pour obtenir le label « génération 2024 » ; durant l'olympiade jusqu'au jeux olympiques de Paris 2024 nous pourrons mettre en place des animations avec les associations et les habitants.
- 2- Plantation d'une haie le mercredi 05 février en présence des enfants du centre de loisirs ;
- 3- Madame PELLERIN Delphine propose que la commune se porte candidate pour la mise en place d'un parcours de Terraventura ; ces parcours qui ont beaucoup de succès auprès des famille et cela permettrait de mettre en valeur le beau patrimoine bâti ou naturel de la commune. Un dossier sera proposé à la Communauté de Communes qui porte ces projets.

L'ordre du jour étant clos, la séance est levée à 21 h 00.

Les délibérations numérotées de 2020-001 à 2019-004 sont dans ce compte rendu.

La prochaine réunion du Conseil Municipal aura lieu le lundi 17 février 2020 à 20h15.

Le Maire,

Le Secrétaire,

Roger LARGEAUD

Jean-Luc EPRINCHARD

Daniel THIOT

Francis TESSERAU

Valérie BRIAUD

Stéphanie LEPAULMIER

Philippe LE BESCONTE

Mickaël ROBIN

Delphine PELLERIN

Patrick LAMORT

Henry BURGAUD